

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019**

Délibération
n° 2019.10.321

Décision modificative
n°3 : Autorisations de
programme,
autorisations
d'engagement et
opérations

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2019**

Secrétaire de séance : Denis DUROCHER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, José BOUTTEMY à Véronique ARLOT, Danielle CHAUVET à Anne-Sophie BIDOIRE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Jean-Claude COURARI à Jean-Marie ACQUIER, Michel GERMANEAU à Denis DOLIMONT, Joël GUITTON à Philippe VERGNAUD, Elisabeth LASBUGUES à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Pascal MONIER à Véronique DE MAILLARD, François NEBOUT à Annie MARAIS, Jean-Philippe POUSSET à Vincent YOU, Christophe RAMBLIERE à Michel BUISSON, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Eric SAVIN à Gilbert CAMPO

Excusé(s) :

André BONICHON, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.10.321**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

DECISION MODIFICATIVE N°3 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET OPERATIONS

1) Autorisations de programme et d'engagement

Ainsi que l'y autorise l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales, GrandAngoulême gère un certain nombre d'opérations sous forme de programmes pluriannuels, en Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement (AE/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section de fonctionnement ou d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) lorsqu'il s'agit d'opérations en section d'investissement.

Une autorisation de programme (AP) correspond à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à la réalisation d'une opération spécifique. Le paiement en sera étalé sur plusieurs exercices sans devoir en faire supporter l'intégralité au budget d'un seul exercice et donc sans risquer de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation. Les AP sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer les investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées en volume global mais aussi au niveau des crédits de paiement pour coller plus étroitement à la réalité de l'avancement du projet et des dépenses y afférentes. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Ce rapport regroupe dans un tableau en annexe l'ensemble des AP/CP et des AE/CP dont dispose GrandAngoulême sur chacun de ses budgets, en faisant ressortir pour chacune d'entre elles le montant total de l'autorisation et l'échéancier qu'il vous est proposé d'adopter à l'occasion de ce budget primitif.

A l'occasion de la DM3 2019, certaines AP vous sont proposées à la création, d'autres à la clôture. Des modifications de montants sont également proposées pour quelques-unes d'entre elles. Seules ces trois catégories sont détaillées.

Pour les autres AP/CP, il s'agit de constater la réalité de l'exécution 2019 et d'ajuster les échéanciers à la connaissance des calendriers d'exécution à ce jour.

Budget principal

Il est proposé de créer une Autorisation de programme relative à l'aide au l'enseignement supérieur (71):

- ✓ **création de l'AP 59 - Réhabilitation du bâtiment de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image :**

Il s'agit de formaliser la contribution de GrandAngoulême sur la 2^{ème} opération du Volet Immobilier Enseignement supérieur du CPER 2014-2020 qui concerne la réhabilitation du bâtiment de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI), dont le maître d'ouvrage est la Ville d'Angoulême. L'engagement pris sur cette opération s'établit à 400 K€ pour un montant total de travaux de 3,5 M€, dont le plan de financement s'établit comme suit :

Grand Angoulême	400 000 €
CPER Etat et Région	1 800 000 €
DSIL	600 000 €
Ville Angoulême	700 000 €
TOTAL	3 500 000 €

Il est proposé de ventiler les crédits comme suit :

- 2020 :100 000 € / 2021 : 150 000 € / 2022 : 150 000 €

Aucun crédit de paiement n'est prévu sur 2019.

Il est proposé de réajuster un certain nombre d'Autorisations de programme relatives à des équipements culturels et sportifs de GrandAngoulême :

- ✓ **Il est proposé de diminuer les Crédits de Paiement initialement prévus sur 2019 pour l'AP 2 Médiathèque :**

Le paiement des derniers engagements ne devraient pas intervenir avant 2021, il est donc proposer de réduire l'inscription 2019 de 110 000 €.

- ✓ **Il est proposé de diminuer les CP 2019 de l'AP 36 Nautilus - Photovoltaïque de 622 860 €** eu égard l'avancée des travaux.

- ✓ **Il est proposé de diminuer les CP 2019 de l'AP 37 Nautilus - Toiture de 116 720 €** eu égard l'avancée des travaux.

- ✓ **Il est proposé de diminuer les CP 2019 de l'AP 43 Conservatoire de 29 320 €** pour prendre en compte les réalisations prévues sur cet exercice.

- ✓ **Il est proposé de diminuer les CP 2019 de l'AP 45 Déconstruction du Centre équestre des Frauds de 180 000 €** pour prendre en compte les réalisations prévues sur cet exercice.

Dans le cadre des équipements liés aux politiques portant sur la jeunesse, il est proposé de modifier l'autorisation de Programme suivante :

- ✓ **L'AP N°33 ALSH :**

En vue de sa clôture et au regard des engagements passés, il convient de diminuer l'AP de 246 436,77 € pour la passer à 1 591 106,46 €. Les crédits de paiement de 2019 sont modifiés de ce même montant.

Il est proposé de réajuster un certain nombre d'Autorisations de programme relatives aux plans de rénovation urbaine :

✓ **Les Crédits de paiement 2019 de l'Autorisation de Programme (AP) N°6 ORU – HABITAT/ORU :**

Il est proposé de réduire les CP 2019 de 237 600 € qui permettront toutefois la prise en compte des opérations suivantes :

- Les Grillauds sur la commune de Saint-Yrieix : 8 400 € (LOGELIA)
- Chaufferie Basseau Grande Garenne : 1 489 € (LOGELIA)
- Démolition logement de fonction Uderzo 6 452 € (Ville d'Angoulême)
- Démolition MJC CSCS Crèche BGG 36 144 € (Ville d'Angoulême)
- Passage Mermoz : 9 800,00 € (Ville d'Angoulême)

✓ **Les Crédits de paiement 2019 de l'Autorisation de Programme (AP) N°23 PNRU2 Bel air Grand Font / Etang des moines CLA La Couronne :**

Il est proposé de revaloriser de 87 000 € les CP 2019 de l'AP 23 en les portant à 410 000 € afin de financer la viabilisation des terrains de Maine Gagnaud à Ruelle (34 logements en reconstitution de l'offre ORU).

Il est proposé de réajuster un certain nombre d'Autorisations de programme relatives à l'Habitat :

Revalorisation des AP Habitat

Le PLH 2014-2019 arrive à échéance avec des Autorisations de Programmes créées sur une période de 6 ans qu'il faut ajuster sans bloquer la dynamique des opérations du premier semestre 2020.

Au global sur l'ensemble des AP Habitat, il est demandé une revalorisation de 359 811 € du montant de l'AP, avec des crédits de paiement répartis sur la période 2019-2021, se présentant de la façon suivante :

(en €)	Montant initial	Modification proposée en DM3	Montant après DM3 2019	Réalisations au 31/12/2018	CP 2019 après DM3	CP 2020	CP 2021
AP 18 - Public spécifique	352 000	-253 088	98 912	24 712	74 200	0	0
AP 19 - Réhabilitation parc public	1 250 000	0	1 250 000	675 368	260 000	314 632	0
AP 20 - Habiter mieux	2 018 797	387 499	2 406 296	1 199 399	400 000	500 000	306 897
AP 21 - Productions nouvelles 2014/2020	4 161 742	-53 600	4 108 142	1 139 550	1 496 008	1 472 584	0
AP 22 - Accession à la propriété	1 684 000	100 000	1 784 000	1 280 000	316 000	188 000	0
AP 52 - Productions nouvelles 2019-2020	1 400 000	320 000	1 720 000	0	350 000	700 000	670 000
AP 53 - Réhabilitation 2019-2020	388 000	-141 000	247 000	0	74 100	123 500	49 400
Total AP Habitat	11 254 539	359 811	11 614 350	4 319 029	2 970 308	3 298 716	1 026 297

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°18 Public spécifique, ainsi que la ventilation des Crédits de Paiement (CP) :**

En vue de sa clôture et au regard des engagements passés, il convient de diminuer l'AP de 253 088 € pour la passer à 98 912 € les crédits de paiement de 2019 étant réduits de 75 799,75 €.

La majorité des dossiers déposés par des personnes âgées sont des dossiers mixtes (maintien à domicile + précarité énergétique) qui ont été pris en compte sur l'AP 20, d'où une sous consommation de cette AP.

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°20 Habitat indigne « Habiter mieux » :**

Il est proposé d'augmenter cette AP de 387 499 €, soit un montant total d'AP de 2 406 296 €, sans modification des crédits de paiement 2019.

Ce programme participe, en complément des aides de l'ANAH, à la réhabilitation et à la reconquête du parc ancien, avec une intervention principale sur la requalification énergétique des logements occupés en propriété (propriétaires occupants) mais également auprès des propriétaires bailleurs en lien notamment avec l'OPAH RU et Action cœur de ville sur la commune d'Angoulême. La fin du PIG Habiter mieux à l'échelle du Département (fin du marché du Département avec SOLIHA) a eu plusieurs conséquences pour l'agglomération, dont la compensation de l'AMO (ingénierie SOLIHA) du montage des opérations (surcoût au dossier de 240 € pour les Propriétaires Occupants) et l'augmentation du nombre de dossiers.

Il s'agit de pouvoir couvrir le besoin lié aux projets déposés auprès de l'ANAH et de poursuivre le soutien à ce dispositif sur le 1^{er} semestre 2020.

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°21 PCS 2014-2020 Productions nouvelles Parc Public :**

Il est proposé de diminuer cette AP de 53 600 €, soit un montant total d'AP de 4 108 142 €, sans modification des crédits de paiement sur 2019. La programmation des opérations sur cette AP est terminée et permet de réaffecter le solde sur les besoins identifiés pour clôturer le PLH.

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°22 Accession à la propriété 2014-2020 :**

Il est proposé d'augmenter cette AP de 100 000 €, soit un montant total d'AP de 1 784 000 €, sans modification des crédits de paiement en 2019, afin de soutenir le dispositif sur le 1^{er} semestre 2020, sur la base d'une moyenne de 45 projets par an.

✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°52 Production Nouvelle :**

Il est proposé d'augmenter cette AP de 320 000 €, soit un montant total d'AP de 1 720 000 €, sans modification des crédits de paiement 2019, afin programmer les opérations des bailleurs retenues dans le cadre de l'appel à projets.

30 opérations ont été déposées par les bailleurs pour un total de 2,4 M€. Après instruction, il a été proposé de retenir 19 opérations pour un total de 1,71 M€, dont 1,19 M€ de participation aux opérations et 525 K€ de sécurisation financière pour l'OPH, bailleur communautaire.

- ✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°53 Réhabilitation 2019-2020 nouveau règlement, ainsi que la ventilation des Crédits de Paiement (CP) :**

Il est proposé de diminuer cette AP de 141 000 €, soit un montant total d'AP de 247 000 €, avec une réduction de 42 300 € des crédits de paiement 2019, permettant de programmer les opérations de requalification du parc public déposées par les bailleurs dans le cadre de l'appel à projets.

Il est proposé de réajuster un certain nombre d'Autorisations de programme relatives à la planification :

- ✓ **Les Crédits de paiement 2019 de l'Autorisation de Programme (AP) N°29 PLUI :**

Au regard du rythme de la réalisation des engagements pris, il est proposé d'augmenter les CP de 10 000 € pour 2019. L'estimation de la rétribution de la commission d'enquête est de 25 000 €, montant majoré par rapport à l'évaluation initiale au regard de la méthode des commissaires enquêteurs (nombreuses rencontres avec les élus) et de l'augmentation significative par un texte récent du montant forfaitaire de la vacation. Toutefois, il n'est pas envisagé pour autant d'augmenter le montant global de l'opération.

- ✓ **Est proposée la modification de l'Autorisation de Programme (AP) N°30 Documents d'urbanisme, ainsi que la ventilation des Crédits de Paiement (CP) :**

Considérant l'augmentation du montant forfaitaire de la vacation des enquêteurs publics relatives à quatre procédures et de l'obligation d'une évaluation environnementale, l'AP 30 doit être augmentée de 78 000 € dont 28 000 € sont à affecter sur les CP 2019.

Il est proposé de réajuster un certain nombre d'Autorisations de programme relatives à l'aménagement du territoire, aux zones économiques et à la mobilité :

- ✓ **Il est proposé d'augmenter l'AP 28 Val de Charente-V92 de 347 000 € tout en diminuant les CP 2019 de 48 487 €. Le montant de l'AP est ainsi porté à 1 240 000 € et les crédits de paiement décalés pour les raisons suivantes :**
- L'enveloppe globale volet travaux est actuellement sous-évaluée, le linéaire sur 3 Palis et Sireuil est important et les travaux de cheminement à réaliser sont importants, de plus l'acquisition de mobilier n'avait pas été évaluée;
- Le montant annuel des dotations pour réaliser les travaux de cheminement (120 000 € /an) ne permet de réaliser que de faibles tronçons à chaque fois, d'où un sentiment de travaux patchwork auprès des usagers. La Flow vélo empruntant ce même tracé est actuellement dans l'attente de la réalisation de ces travaux. Bien que contraints par une procédure d'expropriation sur certaines portions du linéaire, une grosse partie de l'enveloppe travaux concerne la création du cheminement sur Sireuil. La commune étant propriétaire, il va être possible de conventionner et ainsi de réaliser les travaux.
- GrandCognac ayant budgété ses travaux jusqu'en 2021, il y aura donc un écart entre ces 2 collectivités.

Enfin, nous décalons des travaux initialement prévus sur 2019, sur 2020 afin de réaliser un linéaire plus important pour répondre aux besoins du terrain.

✓ **Suite aux premiers éléments chiffrés portant sur la réalisation de l'AP 42 PEM La Couronne, il est proposé de transformer cette AP d'amorce pour la porter à 2 804 000 € tout en diminuant les CP 2019 de 140 000 €. Le montant de l'AP est ainsi porté à 2 844 000 € (voir délibération n°2019.06.202 du 27 juin 2019)**

✓ **Il est proposé diminuer les CP 2019 de l'AP 49 Liaisons hôtels Les Montagnes de 63 000 € eu égard aux prévisions de réalisation de ces travaux.**

✓ **Il est proposé diminuer les CP 2019 de l'AP 50 Liaison rond-point Croix Blanche Les Montagnes de 20 000 € eu égard aux prévisions de réalisation de ces travaux.**

Il est proposé de réajuster une Autorisation de programme portant sur les outils de gestion de la collectivité :

✓ **Est proposée la diminution des CP 2019 de l'Autorisation de Programme (AP) N°54 Réhabilitation du siège de GrandAngoulême:**

Soit une baisse de 25 000 € qu'il est proposé de basculer sur 2020.

Il est proposé de créer une opération Travaux Crèche de 765 000 € pour les travaux d'investissement entrepris en vue d'aménager les deux sites retenus :

- 360 000 € rue Maryse Bastié avec la crèche de l'Isle d'Espagnac
- 405 000 € pour les travaux crèche ZAE Les Montagnes de Champniers

En intégrant l'ensemble de ces modifications, le montant total d'AP sur le budget principal s'élève à 134 977 805,63 €, dont 79 869 384,56 € ont déjà été consommés. Il reste donc à financer 55 108 421,07 €.

Budget annexe Gestion Immobilière et Aménagement de Zones

Il est proposé de créer l'AP/CP suivante :

- **AP 6 – Bâtiment Chez Nadaud pour 702 000 €.** Dans le cadre du « Contrat de ruralité » 2017, il s'agit de créer un bâtiment en entrée de la ZAE « chez Nadaud », en zone périurbaine, qui permettrait l'implantation d'entreprises artisanales, locales ou exogènes.

Et de modifier l'AP/CP suivante :

- **AP 1 – Technoparc :**

Accélération dans la réalisation de l'autorisation de programme N°1 relative au Technoparc. Il convient donc de passer de 1 833 491 € inscrits initialement en 2019 à 3 333 491 €.

En intégrant la nouvelle autorisation de programme, le montant total d'AP sur le budget annexe Gestion Immobilière et Aménagement de Zones s'élève à 6 876 730,67 €, dont 1 709 180,87 € ont déjà été consommés. Il reste donc à financer 5 167 549,80 €.

Budget annexe Déchets Ménagers

Il est proposé modifier l'AP/CP suivante :

➤ **AP 4 – Déchetterie Brébonzat :**

Accélération dans la réalisation de l'autorisation de programme N°4 relative aux travaux sur la Déchetterie de Brébonzat. Il convient donc d'augmenter les crédits 2019 de 267 997,63 € pour arriver à des crédits de paiement de 2 628 601 € cette année.

Et de clôturer l'AP/CP suivante :

- **AP 9 – Bacs individuels collecte sélective** à 1 143 251,71 €. Il est ainsi proposé de diminuer le montant de l'AP 9 et des CP 2019 de 336 748,29 €.

Le montant total d'AP sur le budget annexe Déchets ménagers s'élève à 8 726 751,71 €, dont 4 941 713,37 € ont déjà été consommés. Il reste donc à financer 3 785 038,34 €.

Budget annexe Assainissement

Il est proposé modifier les AP/CP suivantes :

➤ **AP 2 – Délestage station Gond-Pontouvre :**

Une augmentation de 495 223 € est proposée pour le raccordement de la STEP de Gond-Pontouvre à Frégeneuil, avec des crédits de paiement 2019 majorés de 541 000 €. Cet ajustement est lié :

- ✓ à la variante retenue pour la fourniture et pose de la fibre optique entre la station de Gond Pontouvre et la station de Frégeneuil qui permet de sécuriser les sites entre eux dans le cadre des échanges d'information pour un montant de 280 054,60 € HT.
- ✓ Au montant des révisions de prix qui n'a pas été pris en compte dans l'évaluation initiale. Cela représente 3% du montant total des travaux soit un montant de 200 000 €.
- ✓ Aux dépenses imprévues apparues en cours de chantier pour un montant de 15 168,40 € HT

Cela porte le coût de l'opération et le montant de l'AP à 6 595 223 € HT au lieu de 6 100 000 € HT.

➤ **AP 4 – Fléac - Photovoltaïque :**

Est proposée une diminution de 3 816,77 € pour les travaux photovoltaïques sur la STEP de Fléac correspondant à la fois à une réduction de l'AP ainsi que des CP 2019.

De plus, Il est proposé modifier les Crédits de Paiement de l'AP/CP suivante :

➤ **AP 3 – Travaux STEP Marsac :**

Avec un décalage des travaux de la STEP de Marsac du programme 2019, les crédits de paiement 2019 de cette Autorisation de Programme peuvent être réduits de 110 000 € et être décalés sur 2020.

Le montant total d'AP sur le budget annexe Assainissement s'élève désormais à 20 781 406,23 €, dont 4 936 618,34 € ont déjà été consommés. Il reste donc à financer 15 844 787,89 €.

Budget annexe Eau Potable

Il est proposé modifier les Crédits de Paiement des AP/CP suivantes :

➤ **AP 1 – Usine de TOUVRE :**

Avec un décalage d'un trimestre des travaux de réalisation de l'usine de Touvre, les crédits de paiement 2019 de l'Autorisation de Programme « Usine de Touvre » peuvent être réduits de 1 000 000 € et l'autorisation de programme allongée jusqu'en 2023.

➤ **AP 2 – Canalisations 2018 :**

Avec un décalage des travaux de canalisation du programme 2018, les crédits de paiement 2019 de cette Autorisation de Programme peuvent être réduits de 684 000 € et les décaler sur 2020.

➤ **AP 3 – Canalisations 2019 :**

Avec un décalage des travaux de canalisation du programme 2019, les crédits de paiement 2019 de cette Autorisation de Programme peuvent être réduits de 500 000 € et les décaler sur 2020.

Le montant total d'AP sur le budget annexe Eau potable s'élève désormais à 28 100 000 €, dont 878 116,32 € ont déjà été consommés. Il reste donc à financer 27 221 883,68 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociales du 2 octobre 2019,

Je vous propose :

DE CREER l'Autorisation de programme N°59 – OP° N°10201912 Réhabilitation du bâtiment de l'EESI sur le budget principal;

DE CREER l'Opération N°10201913 Travaux Crèches sur le budget principal;

DE CREER l'Autorisation de programme N°6 – OP° N°20201901 Bâtiment Chez Nadaud sur le budget annexe Gestion Immobilière et Aménagement de Zones;

DE CLOTURER l'Autorisation de programme N°9 – OP° N°30201702 Bacs individuels Collecte sélective sur le budget annexe Déchets ménagers;

D'ADOPTER les montants ainsi que les échéanciers des AP/CP tels qu'ils figurent dans le document annexé.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2019	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2019

